

---

## CONSEIL DE FACULTE

### Procès-verbal de la consultation électronique du 26 février 2016

---

Objet de la consultation :

- **Accord de coopération internationale avec l'Université de Zurich (Suisse) pour une formation en partenariat conduisant à la délivrance d'un double diplôme de master**

#### Ont répondu à la consultation :

##### Collège A

M. Raphaël ECKERT, Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD, Mme Caroline KLEINER, Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, Mme Estelle NAUDIN, M. Dominique RITLENG, M. Jean-Maternelle STAUB, M. Jean-Patrice STORCK

##### Collège B

M. Thomas BOULLU, Mme Fabienne GAZIN, M. Patrice HILT, Mme Monica HUBELE, M. Pierre SCHAEFFER, Mme Christel SIMLER, M. Bruno TRESCHER

##### Collège des BIATSS

Mme Armelle DARBON, Mme Astrid HATT

##### Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Aline ARBOGAST, M. Fabrice CUNNAC, Mme Inès DONISCHAL, M. Antoine MEYER, M. Ilyas KENADID

MédiaDroit :

Mme Laura MONDEJAR, Mme Rebecca ROMAN, M. William MADER, Mme Juliette SIGWALT

##### Personnalités extérieures :

Mme Isabelle KUHN-MAGRET, présidente de la Chambre départementale des notaires du Bas-Rhin, M. Jean-Luc STOEESLE, Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg, Mme Danièle MAZZEGA, Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg

**N'ont pas donné suite à la consultation :**

Collège A

M. Jean LAPOUSTERLE

Collège B

Mme Delphine PORCHERON

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace, M. Olivier BITZ, élu communautaire, représentant M. le président de la Communauté Urbaine de Strasbourg, M. Cédric LUTZ-SORG, représentant M. Pascal CREHANGE, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, M. Franck NAFFIEN, représentant l'Ordre des experts comptables, Mme Sonia KLEISS-STARK, représentante de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg

Collège des Etudiants

Médiadroit :

Mme Anne-Charlotte GERHART

UNI-MET :

M. Alexandre WOLF-SAMALOUSSI

Juristes progressistes :

Mme Lina VASSEUR

Nombre de votants : 29

Les négociations avec l'Université de Zürich pour le texte de la convention de double diplôme ont récemment abouti.

La Direction des études et de la scolarité ayant également confirmé son accord pour le texte, il y a lieu de prévoir la phase d'approbation par les instances de l'Université.

Jugeant délicat de réunir le Conseil de Faculté pour ce point unique et en raison des délais très contraints induits par la réunion de la CFVU le mardi 17 mars 2016, je vous propose de me donner votre accord/désaccord par voie électronique.

## **Accord de coopération internationale avec l'Université de Zurich (Suisse) pour une formation en partenariat conduisant à la délivrance d'un double diplôme de master**

### Objectifs du Programme

a) Pour la Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion de l'Université de Strasbourg :  
Il s'agit de permettre aux étudiants spécialisés en droit de l'Union européenne et/ou en droit financier de valider un double diplôme de Master en droit français et en droit suisse.  
Le droit des marchés financiers est avant tout un droit à dimension internationale; les principales places financières proches de Strasbourg sont Luxembourg et Zurich.  
Avec Zurich, les étudiants ont la possibilité d'avoir une formation de haut niveau en droit suisse qu'ils ne pourraient trouver à Strasbourg.  
Par ailleurs, ce double diplôme de Master se prolonge par un partenariat entre équipes de recherches : Journées Franco-Suisses de Droit Bancaire chaque année, publication des travaux dans des revues à comité de lecture, cotutelles de thèses.  
La proximité géographique de Strasbourg et de Zurich renforce la pertinence de cet échange, de même que la maîtrise par les étudiants de la langue française et de l'anglais.  
Les débouchés professionnels sont considérables pour les étudiants: banques, avocats, cabinets de conseil, les institutions européennes.

b) Pour la Faculté de Droit de l'Université de Zurich :  
Il s'agit de permettre aux étudiants de valider un double diplôme de Master en droit français et en droit suisse.  
Avec Strasbourg, les étudiants ont la possibilité d'avoir une formation de haut niveau en droit français.  
Par ailleurs, ce double diplôme de Master se prolonge par un partenariat entre équipes de recherches : Journées Franco-Suisses de Droit Bancaire chaque année, publication des travaux dans des revues à comité de lecture, cotutelles de thèses.  
La proximité géographique de Zurich et de Strasbourg renforce la pertinence de cet échange, de même que la maîtrise par les étudiants de la langue française et anglaise.  
Les débouchés professionnels sont considérables pour les étudiants: banques, avocats, cabinets de conseil, les institutions européennes.

Mme le professeur Caroline KLEINER fait part d'une remarque et pose deux questions au sujet de cette convention.

La remarque : « La clause de règlement des litiges (art. 8) me semble inefficace, dans la mesure où il n'est pas précisé la force de la décision du "comité de médiation". Et que se passe-t-il en cas d'échec de la médiation? (je sais que c'est infiniment hypothétique) ».

Les questions :

« Il est indiqué que la convention s'applique à compter du début de l'année universitaire 2015/2016. Est-elle déjà appliquée? Y-a-t-il des étudiants Strasbourgeois inscrits à Zürich cette année dans ce cadre? »

« Les étudiants peuvent-ils choisir le M2 dans lequel ils souhaitent poursuivre leurs études ? Si cela est le cas (ce que laisse entendre la convention), il faudra prévoir une date limite de choix, de façon à ce que les directeurs de M2 en question connaissent le nombre d'étudiants, afin de les prendre en considération au moment d'inscrire d'autres étudiants (dans une hypothèse où une sélection d'étudiants en M2 est toujours possible) ».

Monsieur le professeur Michel STORCK, porteur du projet, répond que :

« - la clause de règlement des litiges est souhaitée par l'université de Zurich ; il est très peu probable qu'elle soit mise en œuvre, c'est pour cette raison que nous n'y sommes pas opposés et qu'il ne paraît pas nécessaire de la développer davantage ;

- la convention est renouvelée : depuis 5 ans. Nous avons des étudiants qui en bénéficient cette année, 2 étudiants de l'Unistra ont été sélectionnés pour partir à Zurich en septembre, sur la base de la convention antérieure (la procédure de renouvellement de la convention est engagée depuis plus de 6 mois et a été retardée par les changements de personnels à Zurich et à Strasbourg)

- les étudiants ont le choix entre 2 masters : droit bancaire et financier ou droit de l'UE ; dans le dépôt de candidature, ils doivent préciser le master pour lequel ils candidatent ; la sélection des étudiants est effectuée par les responsables de ces 2 masters »

#### **Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice :	40
Nombre de votants :	29
Nombre de voix pour :	29
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le Doyen,

Christian MESTRE